

Les zones A

Doivent conserver leur vocation de champs d'expansion des crues.



N'ont pas à être urbanisées, mais permettent des usages agricoles,



de loisirs,



de sports...

Peuvent permettre l'évolution des constructions existantes suivant le niveau d'aléa auxquelles elles sont exposées.

Les zones B

N'ont pas vocation à être étendues ni fortement densifiées



Peuvent accueillir un complément d'urbanisation suivant le niveau d'aléa auxquelles elles sont exposées



Permettent l'évolution limitée des constructions existantes



Permettent l'évolution des activités



Les zones C

Ont vocation à conserver leur caractère urbain (maintien de la population, des services, commerces...)



Doivent permettre le renouvellement urbain comme facteur de réduction de la vulnérabilité

